



« Mon expérience avec les chiens de protection » 2023

Randonneurs, trailers, vététistes, cavaliers, ...

Votre expérience nous est indispensable !

Avec le développement de la présence des loups et de la prédation sur les troupeaux, vous avez sûrement eu l'occasion de rencontrer des **chiens de protection** des troupeaux.

Leur fonction est d'aider les éleveurs et les bergers dans leurs travaux quotidiens de surveillance et de protection des troupeaux, en intervenant de manière autonome que ces derniers soient présents ou absents.

Soucieux de la bonne entente entre utilisateurs des espaces pastoraux, nous travaillons actuellement sur les relations entre loisirs de plein air et chiens de protection, afin d'améliorer la cohabitation entre les activités des éleveurs et les activités de pleine nature.

Afin de définir et mettre en place des actions pertinentes, nous avons besoin de comprendre le déroulement de vos rencontres avec les chiens de protection.

Partagez votre expérience, positive ou négative, via le questionnaire en ligne à l'adresse <https://urlz.fr/9Seq> ou en flashant le QR code ci-dessous (5 minute). Votre réponse nous permettra d'adapter notre action en fonction des secteurs (médiation, communication, sensibilisation,...).



« Ces chiens protègent les troupeaux en venant identifier et éloigner ce qu'ils considèrent pouvoir être une menace »



Le chien de protection – à retenir


SON RÔLE : PROTÉGER les troupeaux de la prédation (loups, lynx, ours, chiens), de jour comme de nuit, en alpage ou plus proche des villages. Les chiens sont souvent plusieurs, notamment pour faire face à des meutes de loups.

SON FONCTIONNEMENT :


1. Il court et approche pour identifier ce qu'il peut considérer comme une menace.
2. Il aboie pour alerter et **DISSUADER**
3. Pour vous identifier, le chien peut avoir besoin de s'approcher pour vous sentir.
4. La vitesse de déplacement est perçue comme une menace.


COMPORTEMENTS A ADOPTER LORS D'UNE RENCONTRE :

1. Dans la mesure du possible, contournez largement le troupeau sans vous mettre en danger.
2. Signalez-vous pour ne pas surprendre le chien (« salut le chien », sans crier).

 **Si le chien approche, arrêtez-vous ou avancez doucement** (mais pas vers le chien directement), ne le fixez pas dans les yeux, parlez-lui calmement. **Gardez votre calme.**

Avec des bâtons de marche : prenez-les dans une main, orientez-les vers le bas. Surtout ne les brandissez pas !

 **En vélo :** descendez du vélo le plus tôt possible, mettez le vélo entre vous et le chien et avancez à pied avec votre vélo.

 **Chien de compagnie :** pour votre sécurité, nous vous conseillons de ne pas l'emmener avec vous en alpage. Dans le cas contraire, tenez-le en laisse.

Si un chien de protection s'approche de vous, lâchez votre chien et laissez-les interagir, ne prenez pas votre chien dans vos bras !

Le chien finira par retourner à son troupeau.

Pour en savoir plus sur les chiens de protection :

DREAL AuRA :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/information-et-sensibilisation-sur-les-chiens-de-r4599.html>

DDTM des Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-espaces-naturels/Pastoralisme/Chiens-de-protection-des-troupeaux>